

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 27 (1956)
Heft: 8

Artikel: Bienne, ville bilingue
Autor: Kuenzi, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 8. Août 1956

SOMMAIRE

- Bienne, ville bilingue — Nos revendication concernant la ligne de Delle
- L'action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C.J.
- L'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier
- Marché du travail — Communications officielles

BIENNE, VILLE BILINGUE ¹⁾

Au sens propre, « bilingue » ne peut se dire que d'individus pour qui deux langues sont ce que, pour la plupart des hommes, est la langue maternelle : la forme faite de sons articulés et de syllabes associés à des idées, de groupes de mots, d'intonations, d'accents, de rythmes, et qui leur sert non seulement à formuler leur pensée, mais encore à penser leurs sentiments, leurs volitions, leurs représentations, à les mettre en ordre, « en forme », à les rendre communicables et capables de déclencher ou d'influencer la pensée, la volonté et les sentiments d'autrui. Au lieu d'un seul de ces systèmes, l'homme bilingue dispose plus ou moins souverainement de deux de ces trésors de moyens d'expression et de pensée; espèce humaine toute particulière, fort appréciée des commerçants, industriels ou diplomates qui ont affaire à des clients ou à des groupes sociaux de langues différentes ; idéal, un peu facile, des gens qui veulent faire carrière dans le monde des affaires ou des relations internationales ; type humain voué aux gémonies par les divers nationalismes racistes, culturels ou linguistiques qui ont sévi et continuent de sévir depuis l'époque romantique. Un certain courant du nationalisme linguistique et du romantisme littéraire peut d'ailleurs provoquer dans l'individu devenu bilingue sans son propre consentement d'assez graves complexes d'infériorité. Notons en passant que ce problème est une difficulté de nature plutôt imaginaire et sentimentale : cet aspect du bilinguisme n'existait ni du temps de Cicéron, de Virgile ou de l'empereur Auguste, où tout homme cultivé était bilingue (latin et grec), ni au moyen âge, où tous les clercs et tous les étudiants possédaient au moins et la langue maternelle et le latin, ce dernier étant la langue de culture ; il a fallu le retour désespéré à la « nature », c'est-à-dire au paradis perdu de l'unité de la personnalité déchirée par l'individualisme, et l'obsession mystique de l'harmonie entre le corps et l'âme — pour faire du bilinguisme un problème moral.

¹ Exposé de M. A. Küenzi, professeur, à l'Assemblée générale de l'ADIJ du 21 avril 1956 à Bienne.

C'est dans un sens bien différent qu'on parle d'une « ville » bilingue : pour qu'une ville puisse être qualifiée de « bilingue », il ne suffit pas qu'il y ait là des individus et des groupes, si nombreux qu'ils soient, qui usent chacun pour soi de langues différentes, ni même que les individus ou les familles bilingues y foisonnent : personne ne s'aviserait de dire que New-York, par exemple, est une ville multilingue ; il faut que les deux groupes linguistiques soient reconnus par la volonté générale de la cité, que leur existence simultanée se manifeste partout où la cité s'exprime par l'écriture ou par la parole : délibérations des autorités, messages aux électeurs, publications officielles, nom de la ville, noms des rues, des places, des quartiers, des institutions, enseignement à tous les degrés, cultes, vie des sociétés, et ainsi de suite. Bienne est probablement, même en Suisse — au moins en ce qui concerne le français et l'allemand —, la seule ville vraiment bilingue ; ni Sion, ni Sierre, ni Delémont, par exemple, ne le sont au sens strict du terme.

Notre ville est vraiment singulière : tournant le dos au charmant lac auquel, comme par hasard, elle a donné son nom, que J.-J. Rousseau a rendu célèbre dans le monde entier, dont une vue gravée était pour Balzac le symbole du bonheur parfait, elle se retranche derrière un remblai de chemin de fer, mais grimpe au flanc du Jura pour « guigner » vers celui dont elle est secrètement amoureuse.

Au point de vue qui nous occupe aujourd'hui, la situation de Bienne est tout aussi paradoxale.

On dit volontiers que cette ville se trouve à cheval sur la limite des langues, on se plaît même à trouver intéressant que cette limite traverse le territoire de la commune où elle forme une ligne dont le trait se trouble à l'intérieur de la ville, puisque les deux langues se répandent plus ou moins également dans tous les quartiers et même dans la plupart des rues et des maisons locatives. Rien de plus inexact : à l'est, au sud et à l'ouest, Bienne est entouré de communes allemandes ; la surface de contact avec le territoire français est fort restreinte, et encore toute garnie de bois et de pâturages peu habités et qui, bien entendu, ne parlent ni l'une ni l'autre des deux langues ; c'est au nord seulement qu'une étroite bande bilingue (le quartier de Beaumont, la commune d'Evilard), puis la route cantonale rattache Bienne au domaine français, qui commence nettement à Orvin ; Bienne est une île pareille à celle de Saint-Pierre, qu'un isthme marécageux relie à la terre ferme. Des cinq lignes de chemin de fer qui aboutissent à Bienne, une seule nous vient à travers des communes de langue française : c'est celle du Vallon, de l'Erguel. C'est précisément par là que sont descendus les horlogers appelés il y a déjà plus d'un siècle par la ville de Bienne elle-même ; ces hommes et ces femmes venus du Jura bernois ou neuchâtelois ont apporté ici leur talent, leur industrie, mais aussi leur amour avisé et actif de la langue qui était la langue de leurs ancêtres et du coin de pays d'où ils étaient venus. C'est grâce à leur concours, répondant à l'intelligente initiative de nos autorités, que Bienne est devenu à la fois une cité industrielle et une ville bilingue.

Bien sûr, on a de tout temps parlé le français à Bienne ; et le souvenir d'une époque où notre ville, touchant à l'ouest à des villages bourguignons, était réellement située à la limite des langues, celui

même, peut-être, d'un temps encore plus reculé, où, avant la fondation de la cité, les gens de la région ne parlaient que le français, ce souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours dans des lieux-dits comme Tschäris (« la charrière »), Rotschete (la Rochette, à Boujean !), Tschény (la chênaie, toujours à Boujean ; on disait naguère encore « descendre par les chênes » ou « descendre par les vignes »), le Pasquart, Vingelz (Vigneules), Kloos (le Clos, vestige des vignobles disparus) — ou des noms de famille comme Tschäppät (Chapatte, à Boujean) ou Tschantré (Chantre, le long dul ac).

Mais, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, Bienne a été et a voulu être une ville de langue allemande : au Conseil, on parlait allemand, le procès-verbal était rédigé en allemand, les cultes étaient célébrés en allemand selon la liturgie de l'Eglise de Bienne, l'enseignement se donnait en allemand dans toutes les classes.

Ce qui s'est passé au XIX^e siècle est une véritable révolution : la ville, que les corporations gardaient jalousement fermée aux étrangers, s'ouvre largement et cherche à les attirer, afin de parer à la déchéance économique.

Le 4 mai 1844, on publie que les horlogers qui viendront s'établir à Bienne, seront dispensés pendant une année de la taxe appelée « Ein-sassengeld » ; en 1845, on étend cette dispense jusqu'au 1^{er} janvier 1849. Ces nouveaux Biennois, actifs et conscients, s'assurent pas à pas une position toujours plus forte ; citons quelques étapes :

1845 : Ouverture d'une école privée française.

1855 : Ecole du dimanche française.

1863 : Fondation du « Journal de Bienne ».

1869 : On donne aux assemblées communales un traducteur officiel.

1874 : Le Règlement communal est publié dans les deux langues.

A partir de 1860, les écoles primaires, puis les écoles secondaires s'adjoignent des sections françaises, qui, par la suite, deviennent autonomes ; en 1955, c'est enfin la création, dans le cadre du gymnase municipal, d'une section française qui aboutira un jour au gymnase français autonome.

Il va sans dire qu'une telle évolution n'a pu se faire et ne pourra se poursuivre sans poser des problèmes nombreux, souvent délicats, parfois difficiles à résoudre, ni sans exiger de part et d'autre un effort de compréhension et d'adaptation ; mais une chose est certaine : la vie dans une ville bilingue est une merveilleuse école de tolérance, de respect mutuel et de démocratie vivante !

A. KUENZI

Voir Henri Baumgartner, *Annales Biennoises*, 1927.

Voir encore *Annales Biennoises*, 1927, p. 206.